



Paris le 28 février 2025

Objet : Une Assemblée Générale Extraordinaire et surtout d'exception à ne pas manquer !

Chères et chers membres de la SRLF,

Un moment clé pour notre société savante approche : une Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 17 mars à 13h. Cette réunion est bien plus qu'une simple AGE... c'est le début d'une nouvelle aventure pour la Maison de la Réanimation, votre maison !

Lors de cette AGE, vous aurez l'opportunité unique de voter pour la mise en vente de l'actuelle Maison de la Réanimation et l'acquisition d'une nouvelle Maison de la Réanimation, à Paris : un nouvel espace conçu pour nous rassembler, partager et faire rayonner la Société de Réanimation de Langue Française.

Ce que vous devez absolument faire avant l'AG :

1. Vérifier que vous êtes à jour de votre cotisation ; c'est une condition indispensable pour voter
2. Bloquer votre agenda et vous connecter le 17 mars à 13h pour découvrir ce futur lieu emblématique
3. Voter dans les 48h qui suivront l'AG ; il s'agit d'un choix capital pour notre avenir commun
4. Prévoir de réserver une date dans votre agenda... pour la crémaillère !

Faisons ensemble de ce projet une réalité !

Nous avons une chance unique de choisir un lieu qui nous ressemble et qui nous rassemble.

Soyons fiers, soyons unis, soyons l'avenir de la réanimation !

Présidente de la SRLF :

Professeure Muriel Fartoukh